

**COMMUNE DE BOUHANS ET FEURG**  
Réunion du conseil municipal du 5 juillet 2019 à 19h30

Le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire, dans la salle de la Mairie sur convocation légale du 26/06/2019, sous la présidence de Claude DEMANGEON, Maire.  
Compte rendu affiché le 05/07/2019

**Membres présents** : M. Claude DEMANGEON Maire, Mmes Corinne SCHMIT, Gisèle ROLLIN, MAUSSIRE Maria et Mrs Noël CORNN, MAGNY Philippe

**Membres absents** : Rémy ROBIC, HULIN Alexandre, Bernard BILLION

**Pouvoir** :

**Secrétaire de séance** : Corinne SCHMIT

Le Maire demande au Conseil Municipal d'inscrire à l'ordre du jour une délibération concernant l'audit énergétique des bâtiments communaux. Le conseil municipal accepte.

**ORDRE DU JOUR**

- **Liste provisoire des affouagistes 2019/2020**
- **Travaux rue des vignes Blanches**
- **Rénovation et création appartements 2 et 3, choix du maître d'œuvre**
  
- **Affaire(s) diverse(s) :**

**Liste provisoire des affouagistes :**

Le Maire présente la liste des habitants résidents dans la commune depuis au moins 6 mois pour l'affouage 2019/2020. Après lecture de cette liste, le conseil municipal adopte cette liste qui sera affiché jusqu'au prochain conseil.

**Travaux rue des vignes Blanches :**

M le Maire donne connaissance des estimations établies par l'adjoint technique du syndicat de voirie relatives aux travaux de réfection de chaussée rue des Vignes Blanches.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- 1-d'approuver les projets présentés,
- 2-de charger le Syndicat de Voirie de l'exécution de ces travaux,
- 3-de transférer la maîtrise d'ouvrage de cette opération au Syndicat de Voirie conformément aux articles 2-2 et 5 de ces statuts.
- 4-de mettre à la disposition du Syndicat pour le paiement des travaux retenus les sommes suivantes : Réfection de chaussée – rue des Vignes Blanches 3 313.56€ TTC.

**Rénovation et création appartements 2 et 3 :**

Suite au départ de la locataire, après 20 ans d'occupation du logement 3, il est nécessaire d'envisager la rénovation de cet appartement et l'isolation thermique.

Une réflexion est engagée sur la partie inoccupée du bâtiment concernant l'isolation thermique, un maître d'œuvre sera engagé pour la réalisation des travaux des logements 2 et 3. Le coût de la maîtrise d'œuvre sera de 8% sur le montant des travaux HT.

Le conseil municipal autorise le Maire à signer les dossiers se rapportant au choix du maître d'œuvre.

**Audit énergétique**

Après lecture de la proposition de TEC Ingénierie, le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve la demande d'un audit énergétique sur le bâtiment communal et la salle des fêtes pour un montant de 3765 € ht et donne pouvoir au Maire de signer les documents s'y rapportant et l'autorise à faire la demande de subvention auprès de la région.

**Affaire(s) diverse(s) :**

Mr Turck Patrick a fait la demande à la mairie de rehausser le trottoir devant son entrée. En effet, celui-ci ne lui permet pas de circuler avec son véhicule dans de bonnes conditions. Le conseil a approuvé les travaux.

Plus personne ne demande la parole, la séance est levée à 20h15